

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2023_13

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :
23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 février à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
23/02/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade,
Pierre-Philippe Carpentier, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Josiane Julien,
Jean-Pierre Matini, Sébastien Tricou, Karine Noguera Isabelle Pinon, Didier Lebois, Françoise
Turribio.

Procurations : Daniel Weyh donne procuration à Sébastien Tricou
Kati Moulet donne procuration à Didier Lebois

Absents excusés : Alain Courtois, Elodie Dolhadille Jansen, Isabelle Dos Reis,

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Isabelle Pinon

**Réhabilitation de l'habitat ancien demande d'une partie des fonds de concours 2023 à la Communauté
de Communes de Petite Camargue**

Madame Karine Noguera rappelle que la réhabilitation de la maison situé Place Silhol a bénéficié des fonds de
concours de la Communauté de Communes de Petite Camargue pour les années 2021 et 2022, pour un
montant cumulé de 124 167.60 euros.

Le projet demeure inchangé par rapport aux précédentes demandes. Il doit être achevé en mai 2023.
L'aménagement des accès aux logements afin de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
clôturera l'ensemble des travaux. Afin d'apporter un cadre qualitatif au traitement de l'accessibilité, les fonds
de concours communautaire sont sollicités à hauteur de 46.32% soit 43 146 euros.

Le montant des travaux (hors acquisition) comprenant la maîtrise d'œuvre et les diagnostics annexes est
estimé à 374 237 euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant Euros HT	% de la dépense
CC Petite Camargue	Fonds de concours 2021			31 021.60	8.29
CC Petite Camargue	Fonds de concours 2022			93 146.00	24.89
CC Petite Camargue	Fonds de concours 2023	O	N	43 146.00	11.53
Etat	Plan de relance	N	O	10 700.00	2.86
Part communale	Autofinancement	-	-	46 223.40	12.36
	Emprunt	O	N	150 000.00	40.08
			TOTAL	374 237.00	100
<i>Calendrier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : Mai 2022 Fin des travaux : Mai 2023				

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L

Vu les délibérations de la Communauté de communes de Petite Camargue portant sur la mise en place de fonds de concours et instituant le règlement d'attribution des fonds de concours au bénéfice des communes membres de la Communauté de Communes de Petite Camargue ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Petite Camargue et notamment les dispositions incluant la Commune de Aubord comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de AUBORD souhaite achever la réhabilitation d'un ensemble immobilier ancien situé dans le cœur historique du village, Impasse Silhol et que dans ce cadre il est envisagé de demander une partie du fonds de concours 2023, à Communauté de Communes de Petite Camargue,

Considérant que le projet présenté rejoint le projet de Territoire de la Communauté de Communes de Petite Camargue de façon transversale sur les aspects Territoire durable, solidaire et attractif ;

Considérant que le projet présenté respecte le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Petite Camargue en améliorant la performance énergétique, la qualité énergétique et le confort du bâti résidentiel existant en cohérence avec les enjeux de la qualité de l'air et du PCAET ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement présenté ;

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé et notamment le programme des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le projet et le programme de réhabilitation d'un ensemble immobilier situé impasse Silhol ;
- **APPROUVE** le plan de financement afférent à l'opération ;
- **DECIDE** de demander une partie du fonds de concours 2023 à la Communauté de Communes de Petite Camargue en vue de participer au financement de la réhabilitation d'un ensemble immobilier ancien situé dans le cœur historique du village, Impasse Silhol, à hauteur de **43 146 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur Tricou à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Isabelle Pinon



Le Maire,
André BRUNDU

